

## CONSULTER UN ARCHITECTE POURQUOI ?

### Pourquoi ?

L'architecte ne vend ni modèle, ni plan – type car il n'existe pas d'idée toute faite ni de besoin standard. Sa mission ne se limite pas au seul dessin d'un bâtiment.

### Quel rôle ? Quand ?

De la conception à l'exploitation, il peut intervenir à tous les stades des projets :

Choix du terrain, conception, diagnostic, expertise, évaluation économique, démarches administratives, appel d'offres, suivi de chantier, réception des travaux.

### Quels engagements ?

L'architecte peut vous assister pour ces différentes missions, ponctuellement ou pour l'ensemble de votre projet.

**Quel coût ?** Professionnel du bâtiment, il maîtrise les techniques et le savoir faire de la construction traditionnelle comme contemporaine.

**QUEL RÔLE ?** Il est le seul professionnel à pouvoir apporter une valeur ajoutée esthétique à votre projet, en fonction de votre choix et de vos coûts, conduisant à un meilleur agrément de votre cadre de vie. Le choix de solutions traditionnelles permet de définir les meilleures prestations aux meilleurs coûts et aussi de réaliser des économies appréciables de fonctionnement et d'entretien.

En optimisant espaces, structures et matériaux, il engage l'opération sur des bases saines. Il définit les travaux de chaque corps d'état et met ensuite au point les marchés avec les entreprises. Ses prestations sont des facteurs de qualité, d'économie et de performance.

**QUELS ENGAGEMENTS ?** Sur chaque réalisation, l'architecte engage sa responsabilité et sa réputation. L'exercice de son métier est régi par de nombreuses obligations :

- déontologie de l'Ordre des Architectes,
- contrat décrivant la mission et le montant des honoraires,
- assurance professionnelle et garantie décennale.

**QUEL COÛT ?** La rémunération de l'architecte dépend de plusieurs facteurs : du coût de l'opération, de sa complexité, de l'étendue et de la difficulté de la mission que vous lui avez confiée. Les honoraires peuvent être calculés selon trois principes : la rémunération au forfait, la rémunération au pourcentage des travaux, la rémunération au temps passé.

**Coût de l'opération ?** Le montant des travaux dépend en premier lieu de la surface du bâtiment à réaliser, des matériaux mis en œuvre et de la région de la construction.

### Complexité

La complexité de la construction influe également sur son coût. Un terrain difficile d'accès ou qui nécessite des techniques spéciales pour la construction (terrain accidenté, meuble, inondable,...) peut augmenter la complexité. Le type de construction peut également être plus ou moins complexe (programme particulier, formes non traditionnelles, techniques non courantes).

### Difficulté et étude de la mission

La complexité de la construction aura un impact sur la difficulté de la mission (études plus longues, nécessité de faire intervenir des techniciens spécialisés). Les honoraires seront calculés en conséquence.

La mission de l'architecte peut être complète ou partielle. Des missions complémentaires peuvent être envisagées en cours de projet. Les honoraires seront différents selon l'étendue de la mission confiée à l'architecte.

### Rémunération au forfait

Ce mode de rémunération est utilisé pour les missions de faible importance dont les données sont très clairement définies (programme, enveloppe financière) ainsi que pour les missions complémentaires. La rémunération au forfait est fixée d'un commun accord entre l'architecte et son client.

### Rémunération au pourcentage des travaux

Cette rémunération est calculée selon un pourcentage du coût des travaux. Le pourcentage varie en fonction de l'importance des travaux : plus le coût des travaux est élevé, plus le pourcentage diminue.

### Rémunération au temps passé

Les honoraires sont calculés à partir des interventions de l'architecte (temps passé) et de toutes les dépenses qu'il est amené à faire pour accomplir sa mission (frais de déplacement, reprographie, etc.) sur justificatifs.